



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
Mission Enquêtes publiques et Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 12 août 2019, il sera procédé à une enquête publique, d'une durée de trente-deux jours consécutifs, sur l'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordements de l'Huveaune et de ses principaux affluents, sur la commune d'Auriol.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du mardi 17 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus** en mairie d'Auriol (*Hôtel de Ville, Place de la Libération, 13390 Auriol*), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (*du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*).

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 47 (ou 42 38)).

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Auriol>

Le public pourra consigner ses observations et propositions du 17 septembre au 18 octobre 2019 inclus de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie d'Auriol, à l'adresse précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-huveaune-auriol> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture des Bouches-du-Rhône.
- par courriel à l'adresse suivante : ppri-huveaune-auriol@registredemat.fr
- par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

L'ensemble de ces observations sera accessible sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Max PEZ, Secrétaire Général, Directeur à la mission locale de Marseille, Conseiller Prud'hommes, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- Mardi 17 septembre 2019	de 9h00 à 12h00
- Mercredi 25 septembre 2019	de 14h00 à 17h00
- Jeudi 03 octobre 2019	de 9h00 à 12h00
- Lundi 07 octobre 2019	de 14h00 à 17h00
- Vendredi 18 octobre 2019	de 14h00 à 17h00

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie d'Auriol et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques d'inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer -16, rue Antoine Zattara -13332 Marseille Cedex 3 - Contact: Service Urbanisme /Pôle Risques Tel: 04 91 28 41 14 (ou 42 41).

Fait à Marseille, le **19 AOÛT 2019**

L'Adjointe au Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement


Bernadette SQL